

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2018 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2020 relative à la fixation des tarifs des sépulture pour l'année 2021,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépulture des personnes de la commune de [REDACTED] à l'effet d'y faire inhumation les corps des défunts.

Article 1

Article 1. La concession cinéraire n° 411_2, relative aux sépulture des personnes de la commune de [REDACTED] à l'effet d'y faire inhumation les corps des défunts, est attribuée à [REDACTED] à l'effet d'y faire inhumation les corps des défunts.

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 15 ans, prenant effet le 15 janvier 2021 et expirant le 14 janvier 2036.

Article 3. La concession est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 4. Sous réserve d'avis, la concession cinéraire est attribuée gratuitement par une délibération du conseil communautaire de la commune de [REDACTED] à l'effet d'y faire inhumation les corps des défunts.

Article 5. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 6. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 7. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 8. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 9. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 10. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 11. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 12. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 13. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 14. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 15. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 16. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 17. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 18. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 19. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 20. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 21. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 22. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 23. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 24. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 25. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 26. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 27. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 28. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 29. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 30. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 31. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 32. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 33. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 34. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 35. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 36. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 37. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 38. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 39. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 40. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 41. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 42. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 43. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 44. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 45. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 46. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 47. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 48. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 49. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 50. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 51. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 52. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 53. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 54. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 55. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 56. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 57. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 58. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 59. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 60. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession gratuite.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 411_2

1 DOCUMENT - Publié le 27 Janvier 2025



DEC_FUNER_411_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 313,0 Ko)



TÉLÉCHARGER